

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 44 (1906)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Duè vilhiès  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-203022>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

quand on donne au voyageur occasion de raconter ses pérégrinations.

Ne pas honorer la vieillesse, c'est démolir le matin la maison où l'on doit coucher le soir.

ALPHONSE KARR.

### Le pauvre homme.

L'autre nuit, à quatre heures, un sergent de ville trouve un pauvre diable engourdi sur un banc de la promenade de Derrière-Bourg.

— Qu'est-ce que vous faites là ? Vous n'avez pas de domicile ?

— Moi !... Mais si fait bien oui... en Couvaloup... Seulement, je vais vous dire, j'ai si tellement peur des tremblements de terre que je n'ose plus coucher chez moi.

### Conversation.

— ... Il n'est pas possible qu'il ait ça dit !

— Je vous affirme qu'il l'a dit.

— Eh ! je vous dis que non, moi. (*S'emportant.*) Voyons, étiez-vous là lorsqu'il l'a dit ?

— Je n'y étais pas, mais...

— Eh bien, moi, j'y étais... lorsqu'il ne l'a pas dit, voilà tout !

### Duè vilhiès.

On dzo, on certain Rebeton étai z'u avoué son bouébo menà on moulo pé Lozana.

Coumeint cé bouébo, qu'avai étai reçu à sailli, dévessai allà à clliào z'écoulès qu'on lai de : « Cours complémentaires », ye fe à son père :

— Atzetà-me vâi onna carta, po recordà la jographie.

Ye vont donc tsi on martchand dé làivro, et y'avai justement ein montra onna carta dè la Suisse. Sè mettont à la vouàiti du que dévânt.

Après l'avai bin examinâie, lo valet fâ à son père :

— Cllia carta ne vaut rein.

— Et porquòi ? repond lo père.

— Po cein que Moscou lai est pas. Y'è vouàiti per tot, et diabe lo pas que lo traôvo.

— Et tsancro dè bitè que l'ès, dit Rebeton, coumeint vâo-tou que Moscou lai sâi ; sâ-tou pas que l'a étai bourlâie ein dozè, tandi que Napoléon lai bivouaquâvè avoué se n'armée !

— Ah ! l'est verè !

— Djan, sâ-tou porquòi on tsin revirè la tita à tot moeint quand on lai traci après ?

— Eh bin ! l'est po vairè se l'est bintout rattrapà et po que satsè se dussè éteindrè pe rudo.

— Oh ! que nâ !

— Et porquòi don ?

— Eh bin, l'est tot bounameint pace que n'a pas lè ge dâo mimo coté què la quita.

— Eh ! trancro dè taguiet, va !... Et tè, Abram, sâ-tou porquòi lè monnâi mettont dâi tsapès blians ?

— Oh ! n'est pas molési à devenâ : c'est que sont adé permi la farna et que le sè vâi pas atant su on tsapé bianc que su on nâi.

— Oh ! que nâ, n'est pas po cein.

— Et porquòi don ?

— Po sè couvri la tita !

**La cure indirecte.** — Le docteur à un de ses clients, qui souffrait d'insomnies :

— Eh bien, les poudres que je vous ai prescrites font-elles leur effet ?

— Un effet merveilleux, docteur : depuis que je les emploie, je dors d'une traite jusqu'au jour ; mais il faut que je vous dise que je les fais prendre à ma femme.

### L'Abbaye de Ropraz.

Les journaux quotidiens ont annoncé que, le 6 janvier, jour des Rois, l'Abbaye des fusiliers de Ropraz avait décidé de célébrer la cent cin-

quantième année de son existence par un tir qui aurait lieu les samedi 9 et dimanche 10 juin 1906. Ce sera, sans doute, une fête qui marquera dans les annales de ce gentil village. Déjà en 1856, à l'occasion du centenaire de la société, il y avait eu des feux d'artifice dont la population a encore gardé le souvenir, car ces sortes de divertissements ne sont pas précisément fréquents dans le Jorat.

Bien que l'Abbaye des fusiliers de Ropraz soit loin d'être la plus ancienne des sociétés de tir du canton de Vaud, nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner sur elle quelques renseignements, dont nous puisons une partie dans l'intéressant ouvrage de M. Frédéric Amiguet sur *Les Abbayes vaudoises*.

Elle fut fondée le 17 décembre 1756.

Un des articles de ses premiers statuts avait la teneur suivante :

« Celui qui voudra être reçu, soit du lieu, soit forain, devra avoir vingt ans complet, être de belle stature et de bonnes mœurs. »

D'après un autre article, les membres célibataires de l'Abbaye étaient tenus de faire honneur aux nouveaux mariés du lieu, ainsi qu'à ceux qui en sortaient, et d'accompagner ces derniers jusqu'aux bornes de la commune, en armes, avec le salut militaire. Et les statuts ajoutent :

« Que si des gens aisés, par une sordide avarice, n'y répondaient pas comme il convient, la compagnie, qui a des principes d'honneur, ne n'en ressentira qu'en interdisant à leurs enfants et descendants l'entrée dans le corps. »

Douze ans après sa fondation, le seigneur de Ropraz fit don d'un beau drapeau à l'Abbaye, à la condition que ses membres ne manquassent pas d'occuper à la chapelle le banc qui leur était réservé, les jours d'exercice, banc où les vides avaient été jusqu'alors assez nombreux.

Un drapeau neuf a été inauguré au tir de 1900. Il porte, sur fond rouge, d'un côté les armoiries de Ropraz (un chêne et la clef des Clavel), un rateau et une fourche, puis une gerbe de blé, avec cette devise : « l'Union fait la force » ; de l'autre côté, les armes des Clavel, les écussons du canton et de la Confédération, un fusil d'ordonnance et le nom de la société.

L'assemblée administrative a lieu le jour des Rois ; le tir, tous les deux ans, au commencement de juin.

Les prix se divisent en prix d'honneur et en prix commun. La moitié des tireurs ne reçoit que le prix commun, valant de 12 à 14 francs, suivant le produit des amendes et l'intérêt des capitaux (en 1904, la fortune de la société était de fr. 14,500).

Veut-on savoir en quoi consiste le prix commun ? En 1900, c'était un rouleau de toile écrue, double largeur ; en 1902, une couverture de lit en laine blanche ; en 1904, vingt mètres de toile mi-blanche ; d'autres fois, c'est un service à déjeuner, à dîner, etc.

En 1759, M. Georges de Clavel, seigneur de Ropraz, sous les auspices de qui l'Abbaye s'était fondée, décida que le nombre des membres ne pourrait dépasser quarante-et-un, y compris le commandant. Il ne s'est guère accru dès lors, et la proportion des sociétaires habitant Ropraz n'est pas forte. Il y en a de Corcelles, de Peney et d'ailleurs ; il y a aussi des bourgeois de Ropraz disséminés un peu partout et qui, par l'Abbaye, gardent le contact avec leur village.

**On n'est pas tant regardant !** — Un particulier à un pauvre diable qui se présente chez lui :

— Vous voudriez une paire de vieux souliers ?

Je le regrette : il ne m'en reste plus.

— Oh ! quand même ils ne seraient pas tout à fait vieux... Vous savez, on n'est pas tant regardant...

**Le vin baptisé.** — Chez un cafetier qui n'est pas des meilleurs, disent des vigneron.

— Mille pardons ! s'écrie le patron en s'adressant à un consommateur, il y a une mouche dans votre verre ; je vais vous le changer.

— Inutile : la voilà qui se tire des pattes ; elle est hydrophobe.

### La femme du maître.

Lundi, les révolutionnaires russes célèbreront l'anniversaire de la « journée sanglante » (22 janvier 1905). Le récit suivant des événements de 1825, écrit par un témoin oculaire, a donc quelque regain d'actualité.

D'un mot, d'un seul, mal compris, ou pour mieux dire interprété de la plus burlesque manière, à ce point qu'on en rirait s'il ne s'agissait d'un massacre, surgit, un jour, en Russie, la plus sanglante émeute, presque une révolution. Le plus étrange encore, c'est que cette révolution n'ait pas eu lieu ; tout le régime de la Russie en eût été changé. Il s'agit des troubles dont furent inquiétés les premiers jours du règne de Nicolas. Le récit est d'un témoin oculaire.

« Une partie de l'armée, soutenue du gros de la population, tenait pour le grand-duc Constantin, qui, par droit d'aînesse, devait succéder à son frère Alexandre et contre lequel on n'invoquait, en faveur de Nicolas, qu'une renonciation, une abdication anticipée, arrachée à sa faiblesse lors de son mariage, ou, comme on disait, de sa *mésalliance* avec la princesse de Lovich.

« Des conspirateurs, à la tête desquels se trouvaient le colonel Pastel et le prince Toubetskoi, couraient les rangs des troupes révoltées ; et, afin de servir, en même temps que celle de Constantin, la cause libérale dont ils étaient les apôtres, ils donnaient à ces soldats, pour signe de ralliement, ces mots : *Vive Constantin ! vive la constitution !*

« Le désordre régnait partout, nul plan n'avait été formé, nulle mesure prise. Les soldats ne savaient encore quel parti adopter. Après quelques instants de délibération, ils se précipitèrent hors de la caserne et se portèrent au pas de course vers le palais impérial.

« Tout ce qu'ils rencontrèrent sur leur passage fut renversé ; les malheureux qu'ils pouvaient attraper, ils les assommaient de coups de crosse jusqu'à ce qu'ils eussent crié : *A bas Nicolas ! mort à Nicolas !*

« Il est impossible de décrire l'épouvante que répandait cette soldatesque effrénée qui parcourait les rues la baïonnette en avant, en poussant des hurlements affreux. La nouvelle de l'insurrection circula bientôt par toute la ville ; on cherchait en vain quels pouvaient en être les motifs ou du moins le prétexte. Toutes les boutiques furent fermées en moins d'une heure ; les rues étaient désertes, personne n'osait sortir de chez soi ; on se barricadait dans les maisons. Pétersbourg semblait une ville assiégée.

« Le peuple se portait vers le palais ; des émissaires répandus et salariés par des gens dont on n'apprit le nom qu'avec étonnement soufflaient le feu du mécontentement et de la sédition dans tous les esprits. Quant à moi, continue le narrateur, je résolus de suivre ces nouveaux strelitz, curieux de voir jusqu'à qu'elle extrémité ils oseraient se porter.

« Je suivis donc le régiment de Moscou jusqu'à la place du palais. Là, il s'adressa au sénat, planta ses étendards au pied de la statue de Pierre-le-Grand, et se contenta de crier : *Vive Constantin ! vive la constitution !* Il paraissait décidé à ne rien entreprendre avant d'avoir reçu du renfort. Prévoyant une bataille, je me retranchai derrière des colonnes. Les matelots enrégimentés menaçaient d'incendier leur cabane. L'insurrection se manifestait sur tous les points, et prenait un caractère effrayant.

« Bientôt des parties plus ou moins nombreuses de différents régiments arrivèrent sur la place du palais, et se réunirent aux troupes insurgées qui s'y trouvaient déjà ; une compagnie se détacha et se dirigea vers le palais, qu'elle promettait de mettre à feu et à sang. La famille impériale devait être la première victime.

« Cependant l'empereur jugea que la force seule pouvait être opposée à la force : il donna ordre de rassembler toutes les troupes qui étaient encore dans le devoir. L'ordre était assez embarrassant, la garde entière était indécise : l'ignorance même du sujet de l'insurrection, le peu d'amour qu'on avait pour Nicolas, tout portait les soldats à soutenir leurs camarades plutôt qu'à les combattre ; les chefs, gé-